

Demandeurs d'emploi de catégorie A inscrits à France Travail

Données

Ces données portent sur les inscrits en catégorie A entrés ou sortis des listes de France Travail un mois donné. Elles sont **corrigées des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO)**. La situation des inscrits est déterminée à la fin de chaque mois. La moyenne trimestrielle correspond à la somme des effectifs pour les trois mois du trimestre considéré, divisée par trois.

Les données sont arrondies à la dizaine.

Source

France Travail, Dares (STMT).

La Statistique du marché du travail (STMT) est une source statistique exhaustive issue des fichiers de gestion de France Travail.

Définitions

Catégories d'inscrits à France Travail

Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et France Travail présentent depuis 2009, à des fins d'analyse statistique, les données sur les inscrits à France Travail selon les catégories suivantes :

- **catégorie A** : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- **catégorie B** : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins sur un mois) ;
- **catégorie C** : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures sur un mois) ;
- **catégorie D** : inscrits non tenus de rechercher un emploi (en raison d'une formation, d'une maladie...) y compris ceux en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi ;
- **catégorie E** : inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les **demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales (en Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), en Accompagnement Intensif des Jeunes (AIJ) ou en Parcours Contractualisé d'accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (Pacea)) et les personnes en situation de handicap suivies par Cap'Emploi sont systématiquement inscrits à France Travail à compter de janvier 2025.**

Pour tenir compte de ces évolutions, deux nouvelles catégories statistiques sont créées :

- la **catégorie F** à dominante « sociale » pour les personnes les plus éloignées de l'emploi ;
- la **catégorie G** pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation.

Après avoir signé leur contrat d'engagement, les inscrits à France Travail peuvent être classés, selon leur situation, dans toutes les catégories (de A à F).

Différence entre les chômeurs au sens du BIT et les inscrits à France Travail

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail est une notion différente de celle du chômage au sens du BIT : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à France Travail.

Les données relatives aux demandeurs d'emploi sont issues des fichiers administratifs de gestion de France Travail. La répartition entre les diverses catégories A, B, ou C s'effectue sur la base de règles juridiques portant notamment sur l'obligation de faire des actes positifs de recherche d'emploi et d'être immédiatement disponible. L'exercice d'une activité réduite est autorisé.

Pour mémoire, un chômeur au sens du BIT est une personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus) qui : 1) n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence, 2) est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et 3) a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois. Seule une enquête statistique peut vérifier si ces critères sont remplis. En France, il s'agit de l'enquête Emploi en continu de l'Insee.

Alors que le chômage au sens du BIT constitue un indicateur de référence pour l'analyse des évolutions du marché du travail, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à France Travail peut être affecté par d'autres facteurs : modifications des règles d'indemnisation ou d'accompagnement des demandeurs d'emploi, changements de procédure, incidents, etc.

[Pour en savoir plus : voir documentation](#)

Autres liens utiles :

[\[1\] Dreets Paca, Dares, France Travail, publications trimestrielles sur les inscrits à France Travail dans la région et ses départements](#)

[\[2\] Dares, les séries trimestrielles nationales, régionales, départementales et par zone d'emploi](#)

[\[3\] Dares, une documentation pour aider à l'interprétation des séries sur les inscrits à France Travail](#)

DEMANDEURS D'EMPLOI DE CATEGORIE A

Mise à jour : 28 juillet 2026

Avertissements

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont systématiquement inscrits à France Travail à compter de janvier 2025. Pour tenir compte de ces évolutions, conformément aux recommandations d'un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories statistiques sont créées : la catégorie F à dominante « sociale » pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation. Pour mieux appréhender les évolutions conjoncturelles du nombre d'inscrits à France Travail durant la période de transition entre 2025 et 2027, des indicateurs complémentaires excluant les publics touchés par la réforme sont également mis à disposition. Enfin, conformément aux préconisations du groupe de travail du Cnis, certains publics inscrits administrativement sont uniquement enregistrés dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques sans pouvoir être comptabilisés en fin de mois au sein de ces catégories (cf. encadré 2).

Les évolutions du nombre d'inscrits à France Travail en 2025 et début 2026, y compris pour les séries complémentaires sont affectées par des changements dans les règles d'actualisation et l'entrée en vigueur du décret relatif aux sanctions en cas de manquement à leurs obligations. Pour éclairer l'évolution conjoncturelle du marché du travail, la Dares et France Travail ont estimé deux séries complémentaires corrigées sur le champ des catégories A et A, B, C hors nouveaux publics (bénéficiaires du RSA et jeunes accompagnés par les missions locales). Au deuxième trimestre 2026, il est estimé qu'en l'absence de ces modifications, sur le champ des séries complémentaires, l'évolution trimestrielle du nombre moyen d'inscrits en catégorie A aurait été de -0,4 % après -3,0 % au premier trimestre et +1,7 % au quatrième trimestre 2025. Pour les catégories A, B, C l'évolution au deuxième trimestre 2026 aurait été de +0,9 % après -1,5 % au premier trimestre et -0,7 % au quatrième trimestre 2025.

Une documentation méthodologique est disponible sur le site de la Dares. Elle comprend un document présentant les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques sur les inscrits à France Travail.

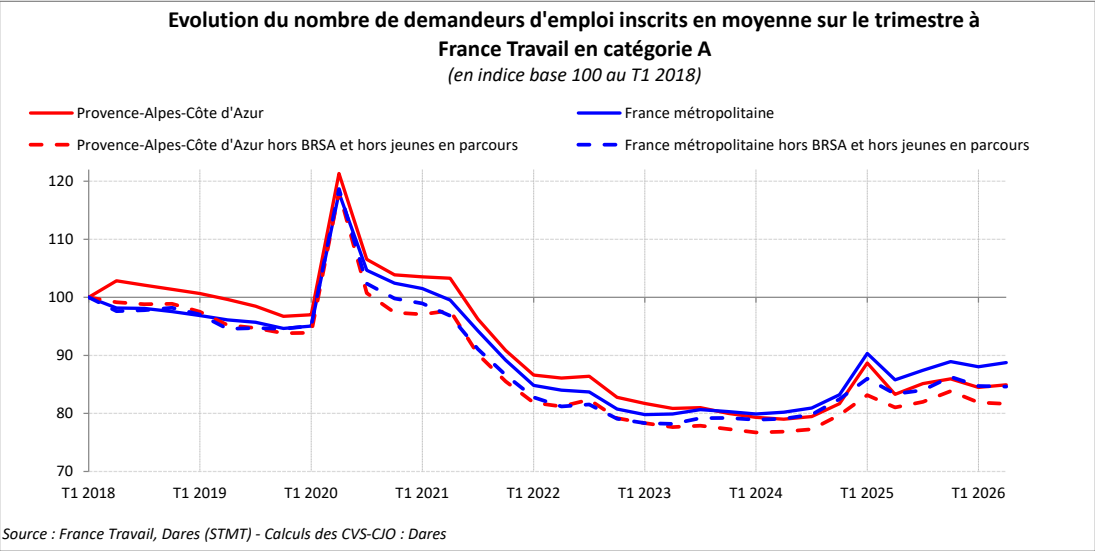
Demandeurs d'emploi inscrits en moyenne sur le trimestre à France Travail en catégorie A

	Demandeurs d'emploi catégorie A (en nombre)			Variations (en %)	
	T2 2026	T1 2026	T2 2025	Trimestrielles	Annuelles
Alpes-de-Haute-Provence	8 250	8 150	8 130	+1,2	+1,5
Hautes-Alpes	5 670	6 000	5 990	-5,5	-5,3
Alpes-Maritimes	55 310	54 980	54 380	+0,6	+1,7
Bouches-du-Rhône	111 890	111 720	111 850	+0,2	+0,0
Var	54 150	52 750	50 310	+2,7	+7,6
Vaucluse	35 400	35 720	34 800	-0,9	+1,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	270 670	269 320	265 470	+0,5	+2,0
Hors BRSA et hors jeunes en parcours*	210 960	216 000	214 300	-2,3	-1,6
France métropolitaine	3 112 400	3 088 200	3 008 670	+0,8	+3,4
Hors BRSA et hors jeunes en parcours*	2 315 500	2 358 100	2 349 900	-1,8	-1,5

Note : données en moyenne trimestrielle, arrondies, corrigées des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables.
En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

*Inscrits hors bénéficiaires du RSA et hors jeunes en CEJ, PACEA, AIJ

Source : France Travail, Dares (STMT) - Calculs des CVS-CJO : Dares



Avertissement sur l'évolution des règles d'actualisation et des sanctions

Le régime de sanctions évolue avec l'entrée en vigueur en juin 2025 du décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations : ces sanctions prennent désormais la forme d'une suspension-remobilisation en amont d'une éventuelle radiation des listes de France Travail, ce qui entraîne une baisse des radiations des listes de France Travail.

En moyenne au 2e trimestre 2026, le nombre de sorties des catégories A, B, C à la suite d'une radiation s'établit à 210 contre 150 en moyenne au 1er trimestre 2025.

Pour éclairer l'évolution conjoncturelle du marché du travail, la Dares et France Travail ont estimé deux séries complémentaires, corrigées des effets du décret sanction et des autres modifications intervenues depuis la mise en place de la loi pour le plein emploi, présentées dans l'éclairage de la publication nationale (page 9). . Au deuxième trimestre 2026, il est estimé qu'en l'absence de ces modifications, sur le champ des séries complémentaires, l'évolution trimestrielle du nombre moyen d'inscrits en catégorie A aurait été de -0,4 % après -3,0 % au premier trimestre et +1,7 % au quatrième trimestre 2025. Pour les catégories A, B, C l'évolution au deuxième trimestre 2026 aurait été de +0,9 % après -1,5 % au premier trimestre et -0,7 % au quatrième trimestre 2025.